

**Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploitation de la
carrière « des Taillades » à Lambesc (13)**

**Avis du Maire de la commune de Lambesc sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de
l'arrêt définitif de l'installation**

Je soussigné, Monsieur Bernard RAMOND, Maire de la commune de Lambesc (13410) émets un avis :

☐
☐

Favorable

Défavorable

sur le projet de remise en état de la carrière des « Taillades » à Lambesc tel qu'il est prévu par la société
Midi Concassage dans son dossier de demande d'autorisation environnementale, dont un extrait est
reproduit ci-après.

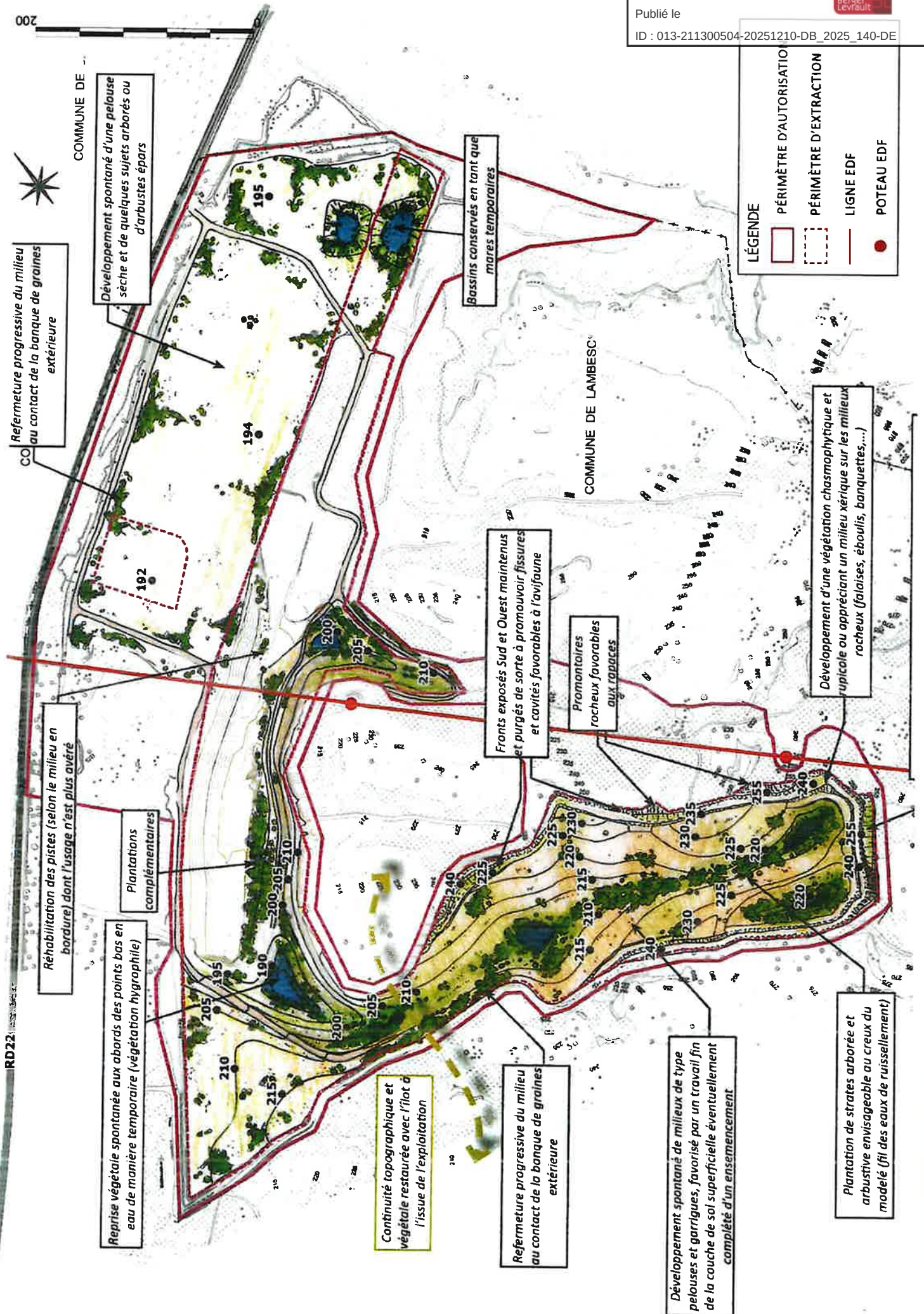
Indépendamment des avis portant sur le projet global et qui sera sollicité par la Préfecture lors de
l'instruction de cette demande, cet avis répond aux obligations de l'article D. 181-15-2 11° du code de
l'environnement : doit être joint au dossier de demande d'autorisation « *l'avis du propriétaire, lorsqu'il
n'est pas le demandeur, ainsi que celui du Maire ou du Président de l'EPCI compétent en matière
d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation et, en
particulier, sur l'usage futur du site, au sens de l'article D. 556-1 A* ».

Cet avis ne concerne que la remise en état du site après exploitation et ne préjuge donc en rien de la
décision finale quant au projet lui-même.

Fait à Lambesc, le

Le Maire :

Monsieur Bernard RAMOND

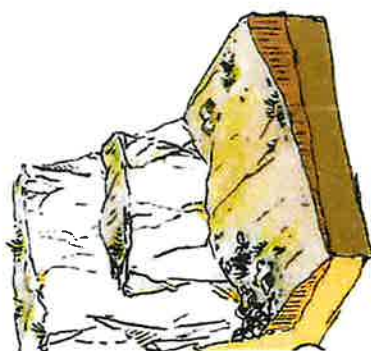
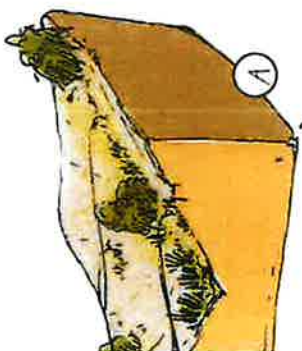


LE PROJET DE PAYSAGE DE LA CARRIÈRE DES TAILLADES - échelle 1/4000e

Une composition éco-paysagère dessinant un vallon étroit qui met en scène talwegs et affleurements, motifs structurants de la chaîne des Côtes

LÉGENDE

-  PÉRIMÈTRE D'AUTORISATION
-  PÉRIMÈTRE D'EXTRACTION
-  CIRCUITS DE RANDONNÉE
«LE SENTIER DE DÉCOUVERTE»
ET «LES LIMITES DE LA FORÊTS
COMMUNALE DE CHARLEVAL»



REALISATION C

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 013-211300504-20251210-DB_2025_140-DE

Berger
Levrault

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le



ID : 013-211300504-20251210-DB_2025_140-DE